

# EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



## Séance publique du 3 juin 2024

Date de l'annonce publique : 24/05/2024

Date de la convocation des conseillers : 24/05/2024

### Mode de participation

Présences	11	Ballmann, Bettina (échevine) - Lourenço, Angelo (échevin) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Damy, Yves (conseiller) - Fisch, Ernest (conseiller) - Klinski, Mireille (conseillère) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Reding, Edy (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Strecker, Erny (conseiller) - Thiry, Olivier (secrétaire communal ff).
Visioconférence	0	Néant.
Procuration	0	Néant.
Absences	2	Excusés : Jungen, Tom (bourgmestre) - Flammang, Sandra (conseillère). Non excusés : Néant.
Référence	CC.2024-06-03 - 2.13	
Point de l'ordre du jour	2.13	
Objet	<b>Acte notarié - Vente par la Commune - emprise sise à Crauthem, lieu-dit "rue Emile Barthel" - 386/2080</b>	

### Le conseil communal,

Vu l'acte du 8 mai 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Bivange effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 25480 authentifiant l'opération immobilière suivante conclue avec Mme CORNETTE et les consorts RACH :

Vente d'une place sise à Crauthem, rue Emile Barthel, inscrite au cadastre de la Commune de Roeser, section E de Crauthem comme suit :

- Numéro 386/2080, lieu-dit: "rue Emile Barthel", place, contenant 27 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 50,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 25480 du 8 mai 2024, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente d'une place sise à Crauthem, rue Emile Barthel.

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR  
EXPEDITION  
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le vendredi 14 juin 2024

  
Le bourgmestre,

  
Le secrétaire communal ff,